
**Demande d'offre à commandes
Modification de sollicitation #005**

But:

La modification vise à:

Partie Un – identifier les changements apportés à la demande d'offre à commandes; and
Partie Deux – pour apporter des réponses aux questions posées par l'industrie.

PARTIE UN – CHANGEMENTS DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES

Les modifications suivantes apportées aux documents de la DOC prennent effet immédiatement. La présente modification fera partie intégrale des documents contractuels.

Changement 8.

La date et l'heure de clôture pour cette demande d'offres à commandes est prolongée jusqu'au 29 octobre 2020 à 14 h Heure avancée de l'Est (HAE).

Changement 9.

À l'annexe A – Énoncé de l'offre à commandes, Exigences de présentation et évaluation des propositions, section 3.2.5.1.b. :

SUPPRIMER

- b. Les sites historiques de l'institution se trouvent au sommet d'un promontoire rocheux le long de la rivière des Outaouais et servent de contrepoint à la colline du Parlement à l'est. Le paysage est le résultat de la collaboration fortuite entre l'urbaniste français Jacques Greber et l'architecte du bâtiment, Ernest Cormier.

ET REMPLACER

- b. La Cour suprême est un point de repère important se trouvent au sommet d'un promontoire rocheux le long de la rivière des Outaouais et servent de contrepoint à la colline du Parlement à l'est. Le paysage est le résultat de la collaboration fortuite entre l'urbaniste français Jacques Greber et l'architecte du bâtiment, Ernest Cormier.

Changement 10.

À l'annexe A – Énoncé de l'offre à commandes, Exigences de présentation et évaluation des propositions, section 3.2.5.2.a.ii. :

SUPPRIMER

- i. amélioration du réglage, incl. accessibilité universelle (par exemple, déficiences du code et détérioration physique);

ET REMPLACER

- i. amélioration du cadre paysagère, incl. accessibilité universelle (par exemple, déficiences du code et détérioration physique);

Changement 11.

À l'annexe A – Énoncé de l'offre à commandes, Exigences de présentation et évaluation des propositions, section 3.2.5.4.b. :

SUPPRIMER

- b. En outre, vous devez faire état dans votre proposition de services de votre approche relative à la prise de décision concernant la conservation et la réparation ou le remplacement d'éléments détériorés et relative à la solution au défi lié aux exigences sismiques, en plus de justifier pourquoi les travaux sont nécessaires. Vous devez aussi décrire les facteurs qui influent sur les décisions relatives à la conception et à la sélection des matériaux ainsi que les stratégies visant à traiter les objectifs divergents potentiels.

ET REMPLACER

- b. En outre, vous devez faire état dans votre proposition de services de votre approche relative à la prise de décision concernant la conservation et la réparation ou le remplacement d'éléments détériorés et relative à la solution au défi lié aux exigences de sécurité, en plus de justifier pourquoi les travaux sont nécessaires. Vous devez aussi décrire les facteurs qui influent sur les décisions relatives à la conception et à la sélection des matériaux ainsi que les stratégies visant à traiter les objectifs divergents potentiels.
-

PARTIE DEUX – QUESTIONS ET RÉPONSES

No.	Question	Réponse
021	<p>Nous souhaitons réellement déposer une offre de services de très grande qualité. Avec l'émission des quatre (4) addenda la semaine dernière et cette semaine, nous avons peur de manquer de temps pour répondre adéquatement aux attentes élevées de TPSGC.</p> <p>Croyez-vous qu'il serait possible de prolonger la période de l'appel d'offres d'une semaine.</p>	Oui, voir le Changement 8.
022	<p>Prière de clarifier certains points, car le texte en anglais ne correspond pas à celui en français.</p> <p>3.2.5. Projet hypothétique</p> <p>1 b.</p> <p>Dans la section décrivant le contexte du projet, on fait référence aux « sites historiques de l'institution », ce qui peut sous-entendre des statuts de protection, comme un lieu historique national. En anglais, on fait référence à un « Landmark Institution », ce qui fait plus référence à une institution repère.</p> <p>2 a ii.</p> <p>Lorsqu'on parle des objectifs du projet, on aborde une « amélioration du réglage » en français, ce qui peut sous-entendre des contrôles techniques plus en lien avec la gestion des systèmes du bâtiment. Toutefois, en anglais on énonce ce même objectif comme étant « improving the setting », ce qui sous-entend l'amélioration de la cadre paysagère.</p> <p>4 b.</p> <p>Dans la version française, lorsqu'on parle de la philosophie de l'approche et philosophie de conception en matière de conservation, on fait référence aux « exigences sismiques ». Cependant, en anglais on l'aborde comme « addressing security challenges ».</p>	<p>La référence devrait être que la Cour suprême est un «point de repère» important au cœur du centre-ville. Voir le Changement 9.</p> <p>Oui, l'intention est d'améliorer le cadre paysagère de la Cour suprême et non la gestion des systèmes de construction. Voir le Changement 10.</p> <p>Oui, l'intention est de relever les défis de sécurité et non les exigences sismiques. Voir le Changement 11.</p>

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET LES CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.